Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 038-213803489-20261013-2026_009_CCAS-DE

Centre Communal d'Action Sociale

SEANCE DU CCAS DU 13 OCTOBRE 2026

DELIBERATION N° 2026_009

Approbation du Procès-verbal de la séance du 30 juin 2026

Le mardi treize octobre deux-mil-vingt-six le conseil d'administration du CCAS de RUY-MONTCEAU, dûment convoqué le 06 octobre 2026, s'est réuni dans la salle du conseil municipal sous la présidence d'Alain ASTIER.

Nombre de membres en exercice : 17

Présents : *Alain ASTIER, Sandrine PRADELLE, Séverine ORELLE, Laëtitia MARGASSIAN, Karen ANDREIS, Karine PLATEAU, Célia BOURGEAT, Danielle MUET, Sandrine VELLAY-BALLY, Monique BROIZAT, Maud PERRIN,*

Excusés : *Guy RABUEL (pouvoir Sandrine PRADELLE), Christine VERGER (pouvoir Maud PERRIN), Jacky RENAUX (pouvoir Alain ASTIER)*

Absents : *Jérôme VELLAY, Franck CONESA, Serge DINET*

Quorum : 9

Présents : 14

Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 14

Secrétaire de séance : Séverine ORELLE

Le conseil d'administration **ADOPTE** à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 30 juin 2026.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 13 octobre 2026

Le Vice-Président du CCAS,

Alain ASTIER
Adjoint au Maire

CCAS de RUY-MONTCEAU (Isère)

Secrétaire de séance,

Séverine ORELLE
Adjointe au Maire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Mise en ligne le : 03/11/2026 11:34 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.ruy-montceau.fr/documents_administratifs/85731